



COMMUNIQUÉ de PRESSE

CGT Éduc'action

263 rue de Paris, case 549, 93515 Montreuil cedex
Contact : Matthieu Brabant 06 77 81 34 83

Fédération CGT des Services publics
263 rue de Paris, case 547, 93515 Montreuil cedex



Jeudi 14 novembre 2013, une première mobilisation nationale unitaire réussie

Il n'aura pas fallu très longtemps après la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires, dans moins de 20 % des communes, pour que les professionnels de l'Éducation nationale et des collectivités territoriales, mais aussi les parents d'élèves, confirment les craintes et critiques formulées par la CGT dès la parution du décret Peillon : une réforme bâclée, menée sans véritable concertation avec l'ensemble des acteurs concernés, et dont l'objectif affiché d'un mieux -être de l'enfant, apparaît de plus en plus éloigné.

Selon une consultation lancée par *France Inter* auprès de 17 000 personnes, 72,8 % des sondés ne sont pas favorables à la mise en place de la réforme et 69,7% trouvent que leur enfant est plus fatigué que les rentrées précédentes.

Ce sont près de 50 000 personnes à travers le territoire qui se sont mobilisées ce jeudi 14 novembre 2013 à l'appel de la Fédération CGT des services publics, CGT Éduc'action, FO FNEC FP et Territoriaux, Sud Éducation et SUD Collectivités territoriales, la FAEN. Localement, des sections SNUIPP-FSU ont rejoint les cortèges, comme à Paris avec pas moins de 10 000 manifestants.

Pour les autres villes, 3 000 manifestants à Marseille, 3 000 à Bordeaux, 3 000 à Nice, 2 800 à Lyon, 1 200 à St Etienne... cette première mobilisation nationale unitaire s'avère réussie. En réponse, le ministre de l'Éducation feint à nouveau de ne pas entendre la colère qui monte.

Le gouvernement doit entendre et engager une autre réforme!

Il faut abroger le décret Peillon et ouvrir rapidement des États généraux de l'Éducation, pour une large concertation vers une réforme de l'école publique réellement partagée par l'ensemble des acteurs concernés, réaffirmant les principes d'égalité, et de laïcité. En outre, l'État doit garantir que les moyens financiers nécessaires seront mobilisés.

Nous nous prononçons pour une poursuite rapide de la mobilisation.

Montreuil, le 15 novembre 2013